Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 08.03.2023	*Version: 7.3*	*Date d´édition: 08.03.2023*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:	Ethanol modifié 70% TechniSolv®
Produit n°:	83805 VW85131360
n°CAS:	64-17-5
Numéro d´identification UE:	non applicable
Numéro d'enregistrement EU REACH:	Ce produit est un mélange. Voir la section 3 pour les numéros d'enregistrement EU REACH, le cas échéant.
Autres désignations:	aucune

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:	Réactif chimique à usage général

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

France

VWR International SAS

Rue	Immeuble Estréo, 1-3 rue d'Aurion
Code postal/Ville	93114 Rosny-sous-Bois cedex
Téléphone	+33 (0) 1 45 14 85 00
Téléfax	-
E-mail (personne compétente)	SDS@avantorsciences.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes et catégories de danger	Mentions de danger
Liquide inflammable, Catégorie 2	H225
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nom de la substance	Concentration	Identificateur	Classes et catégories de danger	ATE, Facteur LCS et/ou facteur M
Ethanol absolu	65 - 75%	n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6 Numéro d'enregistrement EU REACH: 01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319	aucune
Tartrazine	< 0,01%	n°CAS: 1934-21-0 N°CE: 217-699-5	Resp. Sens. 1 - H334 Skin Sens. 1 - H317	aucune
DL-Bornane-2-one	0,01 - 1%	n°CAS: 76-22-2 N°CE: 200-945-0	Flam. Sol. 2 - H228 Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335	aucune

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Ne pas laisser la victime sans surveillance. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas de doute ou si des symptômes se déclarent, demander conseil à un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Demander immédiatement un avis médical.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement les contaminations de la peau. En cas de doute ou si des symptômes se déclarent, demander conseil à un médecin.

Après un contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON.

Protection individuelle du secouriste

Premiers secours: veillez à votre protection personnelle! Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation: Peut irriter les voies respiratoires. Essoufflement. Toux. Effet anesthésiant. Après contact avec la peau: Effet irritant. Exerce un effet dégraissant sur la peau. Après un contact avec les yeux: Effet irritant. Après avoir avalé: Nausée. Vomissement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation: Après inhalation, l'application immédiate de glucocorticoïdes (par inhalation), l'administration d'oxygène et l'immobilisation de la personne affectée sont indiquées. Si nécessaire, toutes autres mesures de prophylaxie de l'œdème pulmonaire. Après contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon. Si nécessaire, traiter les irritations cutanées avec une mousse dermatocorticoïde. Appliquer une crème grasse. Après un contact avec les yeux: Traitement symptomatique. Après avoir avalé: Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Danger par aspiration. Le traitement peut être analogue à une intoxication par des boissons alcoolisées, en particulier en surveillant la fonction cardiovasculaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre ABC
Dioxyde de carbone (CO2).
Sable sec
Azote

Agents d´extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Matières liquides inflammables.
Risque d'inflammation.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.
Les récipients fermés peuvent éclater suite à une montée en pression et en température.
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Produits de pyrolyse, toxique

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Equipement spécial de protection en cas d´incendie:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Indications diverses

En cas d'incendie: évacuer la zone.
Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner la victime de la zone dangereuse. En cas d'incendie: évacuer la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. Éviter le rejet dans l'environnement. Risque d'incendie.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Colmater les bouches de canalisations. Recueillir mécaniquement et placer dans des récipients adéquats en vue d'une élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

6.4 Indications diverses

Protection individuelle: voir rubrique 8 Informations sur l'élimination: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Éviter le contact avec les yeux.
Utiliser une hotte aspirante (laboratoire).
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.
Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.
Toimenpiteet tulipalon, aerosolin ja pölyn muodostumisen estämiseksi
Mesures de prévention des incendies.
Éliminer immédiatement les quantités renversées.
Des mesures pour protéger l'environnement
Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Recueillir le produit répandu.
Colmater les bouches de canalisations.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée: aucune donnée disponible
Classe de stockage: aucune donnée disponible
Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Protéger de l'humidité. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Matériaux d'emballage: Polyéthylène Matériel inadéquat pour récipients/installations: Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient (Désignation)	Source	Pays	paramètre	Valeur limite	Remarque
Ethanol absolu	DNEL	EU	Travailleur, Cutané, à long terme, systémique	343 mg/kg bw/day	
Ethanol absolu	DNEL	EU	Travailleur, Inhalation, à long terme, systémique	950 mg/m³	
Ethanol absolu	PNEC	EU	Eaux, Eau douce	0,96 mg/l	Assessment factor: 10
Ethanol absolu	PNEC	EU	Eaux, Eau de mer	0,79 mg/l	Assessment factor: 100
Ethanol absolu	PNEC	EU	Prédateurs, empoisonnement secondaire	0,38 g/kg	Assessment factor: 90
Ethanol absolu	PNEC	EU	sédiment, eau douce	3,6 mg/kg	sediment dw
Ethanol absolu	PNEC	EU	sédiment, eau de mer	2,9 mg/kg	sediment dw
Ethanol absolu	PNEC	EU	Station d´épuration	580 mg/l	Assessment factor: 10
Ethanol absolu	PNEC	EU	terre	0,63 mg/kg	soil dw
Ethanol absolu	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP CT	9500 mg/m³ - 5000 ppm	
Ethanol absolu	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP8h	1900 mg/m³ - 1000 ppm	
DL-Bornane-2-one	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP8h	12 mg/m³ - 2 ppm	

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

8.2.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN EN 166
Recommandation: VWR 111-0432

Protection de la peau

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

En cas d'un bref contact avec la peau

Matériau approprié:	NBR (Caoutchouc nitrile)
Epaisseur du matériau des gants:	0,38 mm
Temps de pénétration:	> 120 min
Modèles de gants recommandés:	VWR 112-3717 / 112-1381

Lors de contact fréquents avec les mains

Matériau approprié:	Caoutchouc butyle
Epaisseur du matériau des gants:	0,50 mm
Temps de pénétration:	> 480 min
Modèles de gants recommandés:	VWR 112-1570

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié:	Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)
Recommandation:	VWR 111-0206
Matériau approprié:	ABEK2P3
Recommandation:	VWR 111-0059

Indications diverses

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

8.2.3 *Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement*

aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) aspect	
État physique:	liquide
Couleur:	jaune
b) odeur:	aucune donnée disponible
c) seuil olfactif:	aucune donnée disponible

Données de sécurité

d) pH:	aucune donnée disponible
e) point de fusion/point de congélation:	aucune donnée disponible
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	aucune donnée disponible
g) point d'éclair:	21 °C (closed cup)
h) taux d'évaporation:	aucune donnée disponible
i) inflammabilité (solide, gaz):	Liquide et vapeurs très inflammables.
j) limites d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite inférieure d'explosivité:	aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	aucune donnée disponible
k) pression de vapeur:	aucune donnée disponible
l) densité de vapeur:	aucune donnée disponible
m) Densité:	0,88 g/cm³ (20 °C)
n) solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	aucune donnée disponible
o) coefficient de partage: n-octanol/eau:	aucune donnée disponible
p) température d'auto-inflammabilité:	aucune donnée disponible
q) température de décomposition:	non applicable
r) viscosité	
Viscosité, cinématique:	aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	aucune donnée disponible
s) propriétés explosives:	non applicable
t) propriétés comburantes:	non applicable
u) caractéristiques des particules:	ne s'applique pas aux liquides

9.2 Autres informations

Densité apparente:	aucune donnée disponible
Indice de réfraction:	aucune donnée disponible
Constante de dissociation:	aucune donnée disponible
tension de surface:	aucune donnée disponible
Constante de Henry:	aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Substance réactive.
Facilement inflammable
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent le long du sol et forment avec l'air un mélange explosif.

En cas d'échauffement:
Risque d'inflammation

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction(s) explosive(s) avec:
Hydrures
Métaux alcalins
Électricité statique.
Vive réaction avec:
Acides forts et bases fortes, oxydants forts.
Chaleur

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

10.5 Matières incompatibles

Matières plastiques et caoutchouc

10.6 Produits de décomposition dangereux

La substance se décompose lentement dans l'acide acétique et l'alcool éthylique en contact avec l'eau, en particulier sous l'influence de la lumière et de l'air.
Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

10.7 Indications diverses

aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus
Toxicité orale aiguë:
Ethanol absolu - LD50: > 6200 mg/kg - Rat - (Merck KGaA)

Tartrazine - LD50: 2000 mg/kg - Souris - (IUCLID)

DL-Bornane-2-one - LD50: < 5000 mg/kg - Rat - (Merck KGaA)

Toxicité dermique aiguë:
Ethanol absolu - LD50: < 20000 mg/kg - Lapin - (CHP)

Toxicité inhalatrice aiguë:
Ethanol absolu - LC50: < 8000 mg/l (4 h) - Rat - (CHP)

Effet irritant et caustique:
Irritation primaire de la peau:
non applicable

Irritation des yeux:
Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation des voix respiratoires:
non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
En cas de contact avec la peau: non sensibilisant
En cas d'inhalation: non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
non applicable

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Cancérogénicité
Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune indication relative à la mutagènité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Danger par aspiration
non applicable

Autres effets nocifs
aucune donnée disponible

Indications diverses
aucune donnée disponible

11.2 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Toxicité pour les poissons:
Ethanol absolu - LC50: 11200 mg/l (96 h) Salmo gairdneri - ECHA

Toxicité pour la daphnia:
Ethanol absolu - LC50: 5012 mg/l (48 h) Ceriodaphnia dubia - ECHA

Ethanol absolu - NOEC: 9,6 mg/l (10 d) Daphnia magna - ECHA

Toxicité pour les algues:
Ethanol absolu - EC50: 275 mg/l (72 h) Chlorella vulgaris - ECHA

Toxicité bactérielle:
aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol:

aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PTB/vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbateur endocrinien vis-à-vis de l'environnement.

12.7 Autres effets nocifs

aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit
Eliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit: aucune donnée disponible

Élimination appropriée / Emballage
Eliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses
aucune donnée disponible

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

14.1	N° UN:	1170
14.2	Désignation officielle pour le transport:	ÉTHANOL
14.3	Classe(s):	3
	Code de classification:	F1
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Dangers pour l'environnement:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
	Danger n° (code Kemler):	33
	code de restriction en tunnel:	D/E (Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie D s'il s'agit de transport en masses volumineuses ou en citernes. Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie E)

Transport maritime (IMDG)

14.1	N° UN:	1170
14.2	Désignation officielle pour le transport:	ETHANOL
14.3	Classe(s):	3
	Code de classification:	
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Dangers pour l'environnement:	Non
	Polluant marin:	Non
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
	Groupe de ségrégation:	-
	Numéro EmS	F-E S-D
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
	négligeable	

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1	N° UN:	1170
14.2	Désignation officielle pour le transport:	ETHANOL
14.3	Classe(s):	3
	Code de classification:	
	Étiquette de danger:	3
14.4	Groupe d'emballage:	II
14.5	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006
- Règlement (UE) n ° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Directives nationales

aucune donnée disponible

Information sur les législations nationales :

Code de la sécurité sociale Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n°

RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Classe risque aquatique: aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

négligeable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
LTV - Valeur limite
STV - Valeur courte durée
VLE - Valeur limite d'exposition
VLEP CT - Valeur limite d'exposition courte terme
VLEP8h - Valeur limite d'exposition 8 heures
VME - Valeur moyenne d'exposition
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygiensts
ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)
CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)
DNEL - Derived No Effect Level
Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)
IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations
ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions
IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods
KOSHA - Korea Occupational Safety and Health Agency
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health
OSHA - Occupational Safety & Health Administration
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PNEC - Predicted No Effect Concentration
RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
SVHC - Substances of Very High Concern
vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative
H225 - Highly flammable liquid and vapour.
H228 - Flammable solid.
H302 - Harmful if swallowed.
H315 - Causes skin irritation.
H317 - May cause an allergic skin reaction.
H319 - Causes serious eye irritation.
H334 - May cause allergy or asthma symptoms or breathing difficulties if inhaled.
H335 - May cause respiratory irritation.

Indications de stage professionnel: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Références littéraires et sources importantes des données
Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base des informations disponibles au public telles que les informations TOXNET, le dossier de la substance de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), les articles des instituts internationaux de recherche sur le cancer (monographies du CIRC), les données du programme national de toxicologie des États-Unis, l'agence américaine pour les substances toxiques et les maladies. Control (ATSDR), site internet PubChem et FDS de nos fabricants de matières premières.

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification

Mentions de danger	Classes et catégories de danger	Procédure de classification
H225	Flam. Liq. 2	Obtention des données par avis d'un expert
H319	Eye Irrit. 2	Méthode de calcul.

Informations complémentaires

Indications de changement	Mise en œuvre: Règlement (UE) 2020/878 de la Commission Si vous avez besoin d'une explication du changement, contactez le fournisseur (SDS@avantorsciences.com).

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.